



Règlement intérieur

Préambule

Une médiathèque est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous. (...)

Charte pour le bon usage du matériel informatique mis à la disposition des publics à la médiathèque

Article 16

Les usagers s'engagent à respecter la "Charte pour le bon usage du matériel informatique mis à la disposition des publics à la MV92" lors de leur utilisation des outils de l'espace multimedia.

16 #1 L'utilisation des postes informatiques est conditionnée par l'inscription préalable à la médiathèque.

16 #2 Un planning est disponible pour réserver d'une semaine à l'autre les plages de consultation. L'inscription est limitée à une plage par jour et par personne effectivement présente.

16 #3 Toute inscription non honorée et non signalée à l'avance peut entraîner des restrictions sur les inscriptions ultérieures. (...)

16 #4 Il est interdit de modifier le paramétrage des ordinateurs en session Public. Toute tentative de modifier le paramétrage ou d'outrepasser le logiciel sera considérée comme une tentative d'intrusion au sens de l'article L323-1 à L323-5 du Code pénal. Selon la gravité des faits, l'utilisateur sera exclu temporairement ou définitivement de l'espace multimédia, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être entreprises en cas de dommages subis par le matériel ou les logiciels.

16 #5 Chaque usager inscrit est responsable de sa session. L'usage d'internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la bibliothèque.

La consultation de sites contraires à la législation française notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques, est donc interdite.

16 #6 Afin d'assurer le respect de ces prescriptions, une surveillance à distance est effectuée par les agents de la médiathèque. Cette surveillance permet de visualiser toutes les opérations sur l'écran.

16 #7 La configuration initiale des postes est rétablie avant chaque ouverture de la médiathèque aux publics. (...)